



L'association des Sauveteurs en Mer – SNSM

I. IDENTITÉ ET FONCTIONNEMENT

La SNSM, créée en 1967, est **une association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1970** et Grande cause nationale en 2017. Elle est issue de la fusion de deux sociétés bénévoles fondées au XIX^{ème} siècle.

La SNSM n'est pas une administration mais **elle assure une mission de service public.**

Elle s'appuie sur **9 000 bénévoles** qui œuvrent à partir de **214 stations de sauvetage** et **32 centres de formation et d'intervention (CFI)** sur tout le territoire français (métropole et outre-mer).

Elle a pour vocation de **secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur les côtes**, sous coordination des CROSS. La SNSM réalise ainsi 50 % des sauvetages en mer.

En complément du sauvetage en mer, la SNSM **forme, équipe et affecte chaque année près de 2 000 nageurs sauveteurs** qui arment 35 % des postes de secours sur les plages, sous la responsabilité des maires des communes du littoral.

Les nageurs sauveteurs accomplissent aussi bénévolement des **missions de sécurité civile**, dans le cadre de manifestations publiques, à terre (manifestations sportives, concerts, matchs de football...) ou en mer (départs de courses nautiques...).

Association agréée de sécurité civile, la SNSM est d'ailleurs **très mobilisée pendant la pandémie de COVID-19** et répond présente aux sollicitations des préfets, SAMU, EPHAD et plus largement du personnel soignant et des plus fragiles pour diverses missions : renfort dans les centres médicaux et hospitaliers, livraison de médicaments et de nourriture, transport sanitaire île-continent, accompagnement des malades en TGV médicalisés, renfort dans les centrales d'appels, aide à la vaccination etc.

Les 214 stations de sauvetage et les 32 Centres de formation et d'intervention (CFI) de la SNSM sont **composés de bénévoles** :

- Les équipages qui appareillent en moins de 20 minutes sur ordre du CROSS, toute l'année, de jour comme de nuit, par tous les temps, pour secourir les personnes en détresse en mer, parfois au risque de leur vie ;
- Les formateurs pour les nageurs sauveteurs dans les CFI et la formation des équipages embarqués ;
- Le personnel d'encadrement et de soutien.

La SNSM est **propriétaire d'une flotte de plus de 785 embarcations**, comprenant notamment des navires hauturiers (canots tous temps), des vedettes de 1^{ère} et 2^{ème} classe, des vedettes légères, des embarcations semi-rigides et pneumatiques, des scooters des mers, etc.

Chaque année, les Sauveteurs en Mer **secourent gratuitement plus de 10 000 personnes** en mer et à partir des plages. L'été, ils soignent par ailleurs gratuitement près de 20 000 personnes et recherchent plus de 1 000 enfants égarés sur les plages. **En 2020, près de 30 000 personnes ont été prises en charge par la SNSM.**

II. FINANCEMENT

Le fonctionnement de la SNSM repose essentiellement sur **la générosité du public et des entreprises mécènes**. **Les ressources privées représentent 80 % du total des ressources collectées**. Le reste du financement est assuré par l'État et les collectivités territoriales.

Pour soutenir la SNSM et ses sauveteurs bénévoles : www.snsm.org

Les dons des particuliers sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %. (Dans la limite de 20 % du revenu imposable).



III. ENJEUX

La sécurité des sauveteurs et la pérennité de l'engagement bénévole sont au cœur des enjeux de la SNSM.

La SNSM doit disposer **d'une flotte de sauvetage moderne et parfaitement entretenue**. Sa quarantaine de navires hauturiers doit être remplacée. Ce sont en tout, **environ 140 unités qui devront être renouvelées dans les dix prochaines années, occasionnant un investissement d'environ 100 millions d'euros**. De la même façon, plusieurs **infrastructures doivent être modernisées**.

La SNSM doit aussi **former ses sauveteurs** afin qu'ils disposent des compétences en navigation, sauvetage et secourisme leur permettant d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité pour tous.

La **mobilisation du public** qui bénéficie de ce service gratuit de secours aux personnes, assuré par des bénévoles dans un cadre associatif, doit être renforcée, et la SNSM a besoin du soutien de tous pour pérenniser son modèle bénévole et continuer à assurer une mission de qualité au service du public.

IV. CHIFFRES CLÉS DE LA SNSM (2020)

Nombre de bénévoles dont :	9 030
- Dédiés au sauvetage au large	5 315
- Dédiés au sauvetage littoral	3 315
- Bénévoles fonctionnels et occasionnels	400
Nombre de salariés	89
Nombre de stations de sauvetage	214
Nombre de centres de formation et d'intervention (CFI)	32
Nombre de postes de secours en plage	256
Nombre d'embarcations	785
- Dédiées au sauvetage en mer	333
- Dédiées à la formation, surveillance des plages et sécurités nautiques	452
Nombre de personnes prises en charge dont :	28 772
- Personnes secourues	10 924
- Personnes soignées	16 611
- Enfants égarés et retrouvés	1 237
Nombre d'interventions en mer, plages, DPS	7 833
Durée moyenne d'une intervention en mer	1H44
Interventions de nuit	22%

La SNSM est une association à but non lucratif - reconnue d'utilité publique et Grande cause nationale 2017. Elle a pour mission le sauvetage en mer et la surveillance des plages. Elle s'appuie sur 9 030 bénévoles qui œuvrent à partir de 214 stations de sauvetage sur tout le territoire français (métropole et outre-mer) et de 32 centres de formation et d'intervention. Elle est financée à 80% par des ressources privées, essentiellement issues de la générosité du public et des entreprises.

En 2020, les Sauveteurs en Mer ont pris en charge près de 30 000 personnes : 10 900 secourues, 16 600 soignées et 1 200 enfants égarés et retrouvés.

Association des Sauveteurs en Mer – SNSM
Association Loi 1901 – reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970.
Siège social : 8 Cité d'Antin, 75009 Paris - www.snsm.org



CONTACT PRESSE :

Claire Berthelot claire.berthelot@snsm.org | +33 (0)1 56 02 63 68

